

Département de la Moselle

Arrondissement de Boulay

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 28 novembre 2022

Etaient présents :

Monsieur François GOSSLER (Bannay), Madame Christine THIEL (Berviller-en-Moselle), Monsieur Jean-Michel OGET (Bettange), Monsieur Gérard BAZIN (Bionville-sur-Nied), Monsieur Turgay KAYA, Madame Sylviane MEGEL-FESTOR, Monsieur Philippe SCHUTZ, Madame Ginette MAGRAS, Madame Christelle EBERSVEILLER, Monsieur Alain PIFFER (pouvoir de M. Thierry THIEL), Madame Murielle HECHT, Monsieur Vincent CRAUSER, Madame Anne KRIKAVA (Boulay), Monsieur Marc SCHNEIDER (Brouck), M. René BERNARD (Château-Rouge), Monsieur Patrick PIERRE (Condé-Northen), Monsieur Jean-Michel BRUN (Coume), Monsieur Richard GEORGEL (Dalem), Monsieur François BIR (Denting), Monsieur Edouard HOMBOURGER (Eblange), Monsieur Roger FLEURY, Madame Nicole KACHLER (pouvoir de Mme Eléonore PRZYBYLA), Madame Claudine SWIENTY (Falck), Monsieur Christian KOCH (Gomelange), Monsieur André ISLER (Guinkirchen), Mme Roselyne DA SOLLER (pouvoir de M. Joseph KELLER) (Hargarten-aux-Mines), Monsieur Christian LAURENTZ (Helstroff), Monsieur Julien DAUENDORFFER (Hinckange), Monsieur Antonio MONGELLI (Mégange), Madame Rachel SESKO, Madame Joëlle HOFFMANN (Merten), Monsieur Bernard COLBUS (Momerstroff), Madame Christiane MULLER (Narbéfontaine), M. Gérard CRUSEM (Niedervisse), Monsieur Guy HESSE (Oberdorff), Monsieur Eddi ZYLA (Obervisse), Monsieur Gérard SIMON (Ottonville), Monsieur Thierry UJMA, Monsieur Fabrice CHILLES (Piblange), Monsieur Adrien SCHERER (Rémering), Monsieur Patrick CASSAN (Roupeldange), Monsieur Emmanuel MICHEL (Téterchen), Monsieur Gabriel CONTELLY (Tromborn), Monsieur Denis BUTTERBACH (Valmunster), Monsieur Franck ROGOVITZ (pouvoir de M. Jean NAVEL) (Varize), Monsieur Michel ARNOULD (Velving), Monsieur Jean-Jacques SCHRAMM (Villing), Monsieur Alain DAUENDORFFER (Voelfling), Monsieur Jean-Claude BRETNACHER (Volmerange lès Boulay).

Sous la présidence de M. Jean-Michel BRUN, Président

Conseillers en fonction : 59

Conseillers présents : 53

Dont représentés : 4

Conseillers absents : 6

POINT N°19 : Fixation des tarifs de la redevance d'assainissement collectif de 2023 à 2025

Monsieur Jean-Claude BRETNACHER, vice-président, explique au conseil qu'en ce qui concerne cette redevance, les tarifs n'ont pas subi d'évolution notable depuis les prises de compétence en-dehors des lissages (2013 sur le Boulageois, 2018 sur la Houve). Un tarif unique est en vigueur sur le territoire depuis le 01/01/2022.

Cependant, le contexte du budget assainissement présente des éléments alourdissant les charges courantes du budget :

- L'augmentation du coût de l'énergie (électricité des postes de refoulement) avec peu de mesures d'économie possible sans dysfonctionnement majeur des réseaux
- Le changement de mode d'épandage des boues à cause de la crise COVID, qui n'a pas fait ses preuves techniquement mais que les services de l'Etat imposent.

Par conséquent, le budget ne dégage plus de capacité à financer ces travaux en-dehors des amortissements :

- Autofinancement annuel généré par les amortissements : 600 000 €
- Capital d'emprunt à rembourser : 270 000 € (pas de baisse notable de l'annuité avant 2028)

Une enveloppe annuelle de 330 000 € doit donc servir à financer l'ensemble des travaux, sachant qu'une enveloppe annuelle de 200 000 € est réservée sur des opérations ponctuelles de rénovation des réseaux (Ottonville de 2021, Niedervisse en 2022 entre autres)

Il ne reste que 130 000 € pour financer les gros programmes de travaux.

En effet, des programmes d'investissement très onéreux se profilent dans les prochaines années (Réseaux et STEP de Dalem, Réseaux et STEP de Voelfling, reprises ponctuelles sur l'ensemble du territoire), couplés à une baisse des financements traditionnels de l'Agence de l'Eau et du Département.

Par conséquent, il convient de redonner des capacités d'investissement au budget assainissement en proposant une revalorisation progressive de la redevance d'assainissement collectif et de la participation à l'assainissement collectif (PAC).

En ce qui concerne la redevance, celle-ci comprend une part collectivité et une part fermière qui revient à la SEE.

Le tarif du fermier est révisé tous les ans en vertu de la formule comprise au contrat de DSP : le montant total des révisions est estimé à 15 % sur la durée de vie du contrat, de 2017 à 2025.

Il est proposé au conseil de revaloriser la part de la CCHPB pour que sa trajectoire suive celle de la part fermière, soit une augmentation de 15 % à l'horizon 2025, effectuée en 3 paliers :

Evolution des tarifs (en € HT) par foyer

2022 : Part fixe : 23,18 € ; Part Variable : 0,9205 € / m³, soit **133,64 €** pour une facture type 120 m³

2023 : Part fixe : 24,34 € ; Part Variable : 0,9665 € / m³, soit **140,32 €** pour une facture type 120 m³

2024 : Part fixe : 25,50 € ; Part Variable : 1,0125 € / m³, soit **147 €** pour une facture type 120 m³

2025 : Part fixe : 26,66 € ; Part Variable : 1,0585 € / m³, soit **153,68 €** pour une facture type 120 m³

Soit 20 € par foyer, et environ 6,40 € par habitant à la fin des 3 ans.

L'évolution du produit attendu de la redevance est le suivant :

Produit 2022 : 1 080 000 €

Produit 2023 : 1 130 000 €

Produit 2024 : 1 180 000 €

Produit 2025 : 1 230 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire,

DECIDE A L'UNANIMITE

1) De fixer les tarifs de la part CCHPB de la redevance d'assainissement collectif comme suit pour les années 2023 à 2025 (tarifs en € HT) :

2023 : Part fixe : 24,34 € ; Part Variable : 0,9665 € / m³

2024 : Part fixe : 25,50 € ; Part Variable : 1,0125 € / m³

2025 : Part fixe : 26,66 € ; Part Variable : 1,0585 € / m³

2) D'autoriser le Président à signer toute pièce administrative ou financière afférente,



Fait à Boulay, le 29 novembre 2022,

Le Président,

Jean-Michel BRUN

